

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 7 AVRIL 2016 À 18 HEURES 30

N° 2 - 52 / 2016 : DYNAMISATION ÉCONOMIQUE DU FOIRAIL DE JARLARD -
DÉTERMINATION DU MONTANT DES REDEVANCES

L'An Deux Mille Seize, le 7 avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 7 avril 2016 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Robert AZAÏS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Claude LECOMTE), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Steve JACKSON), Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Marie-Louise AT, Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Bruno LAILHEUGUE), Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT (pouvoir de Najat DELPEYRAT), Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI (pouvoir de Joëlle VILLENEUVE), Blandine THUEL (pouvoir à Patrice BEDIER), Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Bruno LAILHEUGUE (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Steve JACKSON (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Patrice BEDIER (pouvoir à Blandine THUEL), Élodie NADJAR, Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY, Claude JULIEN, Michel TRÉBOSC, Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Céline TAFELSKY), Stéphane BARDY.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Agnès BRU, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE.

Présents : 42

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 7 AVRIL 2016

N° 2 - 52 / 2016 : DYNAMISATION ÉCONOMIQUE DU FOIRAIL DE JARLARD - DÉTERMINATION DU MONTANT DES REDEVANCES

Pilote : Développement Économique

Autre service concerné : Finances et Budget

Madame Blandine THUEL, rapporteur

Lors du bureau communautaire du mois de juillet 2015, a été décidé d'engager le lancement d'une démarche de dynamisation économique ciblée du site du Foirail de Jarlard, en lien avec la ville d'Albi.

Une première réunion d'information s'est tenue le 1^{er} octobre 2015, où nous avons pu présenter cette démarche aux divers acteurs.

L'association Planet'Remploi située à Alban, a manifesté son désir d'organiser une première manifestation le dimanche 12 juin 2016 afin de créer un « vide placard ».

Pour l'utilisation de cet équipement un cahier des charges est prévu mentionnant les conditions d'utilisation.

Pour le montant de la redevance il est proposé d'avoir une approche différenciée entre :

- Les structures ayant vocation à utiliser le foirail : Porteurs de projets liés à l'agriculture.
- Les organismes ayant une activité en lien avec l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Les associations à but non lucratif
- Les entreprises commerciales

Les halles ayant une surface importante, il est préférable d'adopter un montant forfaitaire pour l'utilisation de ces équipements. Ce tarif est défini par référence à la dépense obligatoire que nous supportons pour disposer d'un équipement propre et pourrait varier en fonction des utilisateurs.

La proposition faite par jour d'utilisation est de :

- 450 € pour les manifestations liées à l'agriculture ou en lien avec l'ESS
- 500 € pour les associations à but non lucratif
- 600 € pour les entreprises commerciales.

Pour la totalité des travées 4, 5, 6 et 7 soit pour les 1200 m² de chaque hall.

Le montant de la redevance pour une utilisation de 400 m² de travée serait quant à lui de :

- 300 € pour les manifestations liées à l'agriculture ou en lien avec l'ESS
- 350 € pour les associations à but non lucratif
- 400 € pour les entreprises commerciales.

Ce même tarif pourrait être pratiqué pour la totalité de la 1^{ère} travée dont une grande partie est occupée par les équipements du centre d'allotement et de sa bascule.

Toujours dans cette logique et s'il n'est pas nécessaire de nettoyer le site avant la manifestation, alors le montant serait diminué de 50 % (excepté pour les entreprises commerciales).

Au-delà d'une journée d'occupation et compte tenu du fait qu'il n'y aura pas de nettoyage (supplémentaire), le tarif journalier au-delà du premier jour bénéficie d'un abattement de 50%.

Il est rappelé enfin que le porteur de projet devra rendre le site propre et sans encombrants. Dans le cas contraire, il lui sera réclamé le total des dépenses engagées pour le nettoyage.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver les redevances susmentionnées pour le foirail de Jarlard dans le cadre de son programme de dynamisation.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 24 mars 2016,

Considérant l'intérêt de dynamiser le foirail de Jarlard avec d'autres activités économique que celles liées à l'agriculture,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les tarifs de la redevance pour l'utilisation des diverses travées soit :

Par jour d'utilisation :

- 450 € pour les manifestations liées à l'agriculture ou en lien avec l'ESS
- 500 € pour les associations à but non lucratif
- 600 € pour les entreprises commerciales.

Pour la totalité des travées 4, 5, 6 et 7 soit pour les 1 200 m²

Pour une utilisation de 400 m² de travée et pour la totalité de la première travée dont une grande partie est encombrée avec les équipements du centre d'allotement et de sa bascule :

- 300 € pour les manifestations liées à l'agriculture ou en lien avec l'ESS
- 350 € pour les associations à but non lucratif
- 400 € pour les entreprises commerciales.

PRÉCISE qu'au-delà d'une journée, compte tenu du fait qu'il n'y aura pas de nettoyage (supplémentaire), le tarif journalier à partir du 2^{ème} jour bénéficie d'un abattement de 50%.

AUTORISE monsieur le président ou le vice-président délégué à signer tout acte afférent à cette opération.



Pour extrait conforme,
Fait le 7 avril 2016,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE